

**TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE
DE NAMUR**

CABINET DU PRESIDENT

Palais de Justice
5000 NAMUR

Tél. 081/25.17.11
Fax 081/25.18.85

Namur, le 28 novembre 2001.

Monsieur Jean-Louis MARCHAL
BECCR
Route de Rixensart, 41
1300 WAVRE

N. réf. : n° 2001/0711

Monsieur,

Concerne : missions d'expertises.

Votre courrier du 26 novembre 2001 m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

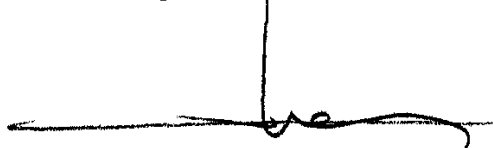
J'ai pris bonne note de votre disponibilité en vue d'éventuelles missions d'expertises dans les domaines de *la construction routière*.

J'en fais part à mes collègues, membres du tribunal, ainsi qu'aux services du greffe chargés de la tenue des listes des experts qui nous ont signalé leur disponibilité.

Comme vous le savez, il appartient à chaque magistrat saisi d'une affaire déterminée de décider, le cas échéant, d'une mesure d'expertise et de désigner l'expert qui en sera chargé, sous réserve de l'accord des parties quant à ce point.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président du tribunal,



Christian PANIER